



ASIN AGENCE DES SYSTÈMES
D'INFORMATION ET DU
NUMÉRIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ASIN / CCMP
BON A LANCER
Retiré le: 13/06/2025
Nom: NIGOU
Prénoms: Frédéric
SIGNATURE: [Signature]

01 BP 8088 Cotonou
+ 229 21 31 10 13
contact@asin.bj



MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 13 juin 2025

BON A LANCER

Pour les prestations de

**Recrutement d'un cabinet pour
réaliser l'étude de faisabilité de la mise
en place des deux plateformes du FNM
et du FNDA**

Avis à manifestation d'intérêt n° : PI_DEP_104792

Source de financement : Financement Extérieur

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : LuxDev

Accord de prêt : Néant

NOTIFIÉ AU MAÎTRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 12/06/2025
Pour lancement Avis d'Appel d'Offres

Juin 2025

LE CHEF / CELLULE DE CONTRÔLE
DES MARCHES PUBLICS
[Signature]
Joachim MADOHONAN

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : BEDIGITAL

Objet : Recrutement d'un cabinet pour réaliser l'étude de faisabilité de la mise en place des deux plateformes du FNM et du FNDA

Référence du marché : PI_DEP_104792

BON A LANCER

Avis N° /2025/ASIN/DG/DEP/PRMP/SPRMP du

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 31 mai 2025.
2. L'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds de LuxDev, afin de financer le projet BeDigital, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles du recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de la mise en place des deux (02) plateformes du FNM et du FNDA.
3. Les prestations consistent à renforcer durablement les capacités d'intervention du FNM et du FNDA grâce à la mise en place de solutions digitales robustes, sécurisées et interconnectées, adaptées aux spécificités de leurs mandats respectifs. Il s'agit de spécifiquement :
 - a. Analyser les processus métiers existants au sein des deux (02) institutions ;
 - b. Réaliser une cartographie fonctionnelle et technique des produits et plateformes numériques des deux institutions ;
 - c. Recueillir et analyser les besoins fonctionnels, techniques et

- organisationnels des parties prenantes ;
- d. Étudier les processus cibles et formuler des recommandations de digitalisation ;
 - e. Effectuer un benchmark des solutions similaires utilisées dans des contextes comparables, au niveau national ou international ;
 - f. Définir les besoins en interopérabilité et en intégration avec les systèmes existants ;
 - g. Identifier les exigences en matière de sécurité, de conformité et de gouvernance des données ;
 - h. Définir une cible fonctionnelle et technologique réaliste, évolutive et alignée avec les priorités des deux institutions ;
 - i. Élaborer une estimation budgétaire préliminaire pour la conception ou l'acquisition, le déploiement et la maintenance des plateformes ;
 - j. Évaluer les impacts organisationnels ~~et proposer~~ une stratégie de conduite du changement ;
 - k. Élaborer l'ensemble des livrables nécessaires à la mise en œuvre du projet, incluant notamment le cahier des charges et les spécifications fonctionnelles et techniques.
4. Le délai de réalisation de la mission est de soixante (60) jours ouvrés à compter de l'ordre de service de commencer lesdites prestations.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ.

BON A LANCER

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC) ;
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des	10	Eléments montrant que le partenaire exerce dans le domaine de la conception de solutions ou applications informatiques - Non-inscription du	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts

prestations		domaine sur le RCCM : 00 point - Inscription du domaine sur le RCCM : 10 points	
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	25	Avoir réalisé deux (02) missions d'étude de faisabilité dans le domaine de l'informatique (12,5 points par mission soit au total 25 points) BON A LANCER Pour les entreprises naissantes : Un personnel d'encadrement avec master 2 en informatique (10 points) et ayant réalisé deux (02) missions similaires dans le domaine de l'informatique prouvées au cours des dix (10) dernières années (7,5 points/mission = 15 points)	• Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/ firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	50	Deux (02) expériences dans la réalisation de missions similaires, de mise en place de solutions digitales robustes, sécurisées et interconnectées justifiées par des attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution (25 pts/mission X 2 = 50 points)	• Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois

		Pour les entreprises naissantes : Un personnel d'encadrement avec master 2 en informatique et ayant réalisé deux (02) missions similaires de mise en place de solutions digitales robustes, sécurisées et interconnectées prouvées au cours des dix (10) dernières y compris 2025 (25 points/mission = 50 points)	(3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement BON A LANCER
4. Organisation technique et managériale du cabinet/ firme	05	Indiquer, s'il existe au moins les postes/Services ci-après et animés par un personnel permanent. Direction générale : 01 point Direction technique ou équivalent : 02 points Direction Financière et comptable ou équivalent : 02 points	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	Consultant Principal, Chef de mission (4 points) : - Bac+5 au moins en monétique ou finance digitale ou économiste, ou gestionnaire, ou systèmes d'information, ou génie logiciel, ou équivalent (2 points) - Avoir au moins huit (8) ans d'expériences dans le secteur de la finance digitale, y compris dans	Liste du personnel et copie simple des diplômes et curriculum vitae

		la microfinance ou dans la digitalisation de processus métiers (2 points). Consultant associé, Architecte d'entreprise et système d'informations : (3 points) - Bac+5 (Informatique de gestion, ou sécurité et réseau ou systèmes d'information ou équivalent). (1,5 points) - Avoir au moins sept (7) ans d'expérience en ingénierie des systèmes d'information maîtrisant parfaitement la conception de plateforme et les systèmes de gestion de base de données. (1,5 points) Business Analyste : (3 points) - Bac+5 (Finance, Commerce, Gestion). (1,5 points) - Avec au moins cinq (05) ans d'expériences en finance d'entreprise (1,5 points)	
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est **70 points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le

cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de secrétariat permanent de la Personne responsable des marchés publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), au 4^e étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, Tél : +(229) 0144754734/0121311013 et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), au 4^e étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, Tél : +(229) 0144754734/ 0121311013, les jours ouvrables de 08 heures 00 à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT +1).

BON A LANCER

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 16 juin 2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent de la Personne responsable des marchés publics à l'adresse spécifié ci-dessus. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche¹ de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées **en langue française** et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version

¹ Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après Secrétariat Permanent de la Personne responsable des Marchés Publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), au 4^e étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho au plus tard le 30 juin 2025 à 10 heures (Heure locale).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après Salle de réunion de l'ASIN sise au 5^{ème} étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, le 30 juin 2025 à 10h30mn (heure locale).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

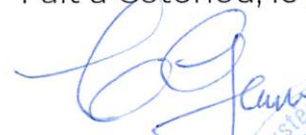
Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

BON A LANCER

Fait à Cotonou, le 13 juin 2025



Carole Rachel A. GBAGUIDI
Personne Responsable des Marchés Publics



II.MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet: Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant
de l'Autorité Contractante/structure
déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité
contractante/structure déconcentrée],

BON A LANCER

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme ou groupement de cabinets accompagnée de l'organigramme et de l'organigramme de chacun des membres du groupement.
- 3) le registre de commerce/les statuts du cabinet et de chacun de ses membres lorsqu'il s'agit d'un groupement de cabinets ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme ou groupement de cabinets [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation